

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2024 B 00876

Numéro SIREN : 885 230 870

Nom ou dénomination : AB CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2024 sous le numéro de dépôt 3235

SHADOW INK
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5.000,00 Euros
Siège social : 95 RUE CHARDON LAGACHE - 75016 PARIS 16

Paris RCS 885 230 870

(ci-après «la Société»)

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 08 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 08 décembre,

Les associés (ci-après les «**Associés**»),

Propriétaires de l'intégralité des parts sociales de la Société **SHADOW INK**, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 5.000,00 Euros, dont le siège social est situé 95 RUE CHARDON LAGACHE - 75016 PARIS 16, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 885 230 870 RCS Paris, (ci-après la «**Société**»),

ont pris, conformément aux stipulations des statuts de la *Société*, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
- Démission Kurtis DO SOUTO de son mandat de Gérant ;
- Nouvelle répartition du capital ;
- Modification de la dénomination sociale de la Société et modification corrélative des statuts de la *Société* ;
- Modification de l'objet social de la Société et modification corrélative des statuts de la *Société* ;
- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la *Société* ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Alexis BEAUFILS, Monsieur Kurtis DO SOUTO, les co-gérants, ont été informés des présentes décisions.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

Les associés,

- **décident** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) ; et
- **déclarent** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME DECISION

Démission de Kurtis DO SOUTO de son mandat de gérant.

Les associés **décident**,

de modifier le mandat de gérant de la société suite à la démission de Kurtis DO SOUTO. Suite à cette démission, Alexis BEAUFILS devient seul gérant de la société.

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au 01/11/2023.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME DECISION

Modification de la répartition du capital et modification corrélative des statuts de la Société

Les associés **décident**,

de modifier la répartition du capital de la Société, "SHADOW INK" , suite à la démission de Kurtis DO SOUTO,

en conséquence, de modifier l'article 6B des statuts de la Société qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

- Article 6B : Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de : 5000 Euros (Cinq Mille Euros), et divisé en 500 parts de 10 Euros chacune, souscrites en totalité par l'associé unique et intégralement libérées et attribuées de la manière suivante, à savoir :

- Monsieur Alexis, Pascal BEAUFILS à concurrence de 100%

Soit 500 Parts numérotées de 1 à 500,

500 Parts

TOTAL DU CAPITAL SOCIAL

500 Parts

Conformément à la loi, le soussigné déclare expressément que les 500 parts, présentement modifiées sont souscrites en totalité par l'associé unique et intégralement libérées, qu'elles représentent des apports en numéraire et qu'elles sont réparties entre l'associé unique dans les proportions indiquées ci-dessus.

QUATRIÈME DÉCISION

Modification de la dénomination sociale de la Société et modification corrélative des statuts de la Société

Les associés **décident**,

- de modifier la dénomination sociale actuelle de la Société, "SHADOW INK" , et d'adopter en remplacement la dénomination sociale suivante : AB CONSEIL,
- en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

• **Article 3 : Dénomination Sociale**

La dénomination sociale de la Société est : AB CONSEIL

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société à Responsabilité Limitée » des initiales « SARL » et de l'énonciation du montant du capital social.

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au 01/11/2023.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIÈME DÉCISION

Modification de l'objet social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société

Les associés **décident**,

- de modifier l'objet social actuel de la Société ,
- en conséquence, **de modifier** l'article 2 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

• **Article 2 : Objet Social**

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Prestations de conseil, jury et apporteur d'affaires auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés.
- généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au 01/11/2023.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

SIXIÈME DÉCISION

Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société

Les associés **décident**,

- de transférer le siège social de la Société du 95 RUE CHARDON LAGACHE - 75016 PARIS 16 au 111 rue de Malabry - 92350 LE PLESSIS ROBINSON,
- en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social de la Société qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

• Article 4 : **SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la Société est situé : 111 rue de Malabry - 92350 LE PLESSIS ROBINSON.

Il peut être transféré en tous lieux, en France, par simple décision du Gérant (auquel cas le Gérant est habilité à modifier les Statuts en conséquence), ou des Associés.

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au 01/11/2023.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

SEPTIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés.

Monsieur Alexis BEAUFILS

Monsieur Kurtis DO SOUTO

LISTE DES SIÈGES SOCIAUX ANTÉRIEURS DE LA SOCIÉTÉ AB CONSEIL

(Article R 123-110 du Code du commerce)

Nous soussignés,

- Monsieur Alexis BEAUFILS
- Monsieur Kurtis DO SOUTO

Agissants en qualité de co-gérants de la société dénommée :

AB CONSEIL
Société à Responsabilité Limitée

au capital de 5.000,00 Euros
Siège social : 95 RUE CHARDON LAGACHE - 75016, PARIS 16

Immatriculée au RCS de Nanterre 885 230 870
(ci-après la "Société")

en cours de transfert au 111 rue de Malabry - 92350 LE PLESSIS ROBINSON,

Déclarons, conformément aux dispositions de l'article 53 du décret du 3 mai 1984,
que depuis la constitution de la société, le(s) siège(s) social(aux) antérieur(s) est(sont) :

- 95, bis rue Chardon Lagache 75016 PARIS

Fait à LE PLESSIS ROBINSON

le 08 décembre 2023

